

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

08/146

SERVICE URBANISME : MISE A JOUR DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE COURNON D'Auvergne

Le Maire de la Commune de COURNON D'Auvergne,

- **Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- **Vu** le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.126-1, R.123-13, R.123-14, R.123-22 et R.126-1,
- **Vu** le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de COURNON D'Auvergne approuvé par décision du Conseil Municipal du 15 octobre 2003, modifié le 13 janvier 2005 et le 23 mars 2006
- **Vu** le décret du 15 octobre 2004 abrogeant certaines dispositions du décret du 20 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes de protection contre les obstacles applicable au voisinage de stations et sur le parcours des faisceaux hertziens de Clermont-Ferrand = La Goutelle, Clermont-Ferrand-Flamina = Durtol et Cournon = Durtol, traversant le Puy-de-Dôme,
- **Vu** le décret du 19 octobre 2004 abrogeant le décret du 10 avril 1990 fixant l'étendue des zones et les servitudes applicables autour des centres émetteurs-récepteurs de Clermont-Ferrand-Flamina et de Cournon-d'Auvergne pour la protection des réceptions radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques.
- **Vu** l'arrêté préfectoral du 09 mai 2007 approuvant le Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles – inondation – pour le bassin de l'Auzon,

ARRETE /

ARTICLE 1ER

Le plan Local d'Urbanisme de la commune de Cournon d'Auvergne est mis à jour à la date du présent arrêté, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

ARTICLE 2EME

La mise à jour concerne :

- La liste des servitudes d'utilité publiques,
- Le plan des servitudes d'utilité publiques.

ARTICLE 3EME

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la MAIRIE de COURNON D'Auvergne, aux emplacements réservés à cet effet, pour une durée d'un mois.

ARTICLE 4EME

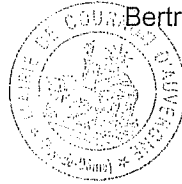
Des copies du présent arrêté seront adressées à :

- Monsieur le Préfet de la Région Auvergne, Préfet du Puy-de-Dôme,
- Monsieur le Directeur des services fiscaux.

A COURNON D'AUVERGNE, le 04 mars 2008

Le Maire,

Bertrand PASCUTO



Copie certifiée conforme
Mairie de COURNON - D'AUVERGNE
Le 13 MARS 2008

REÇU A LA PRÉFECTURE
DU PUY-DE-DÔME
18 MARS 2008
ARRONDISSEMENT
DE CLERMONT-FERRAND